REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 22 MAI 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Séance du **18 mai 2017**

Compte rendu affiché le **24 mai 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **12 mai 2017**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Jacques ARCHER**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Liliane BADIOU à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Batoul HACHANI à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA, Nawelle CHHIB, Nordine GASMI**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Objet :

17.05.0743
Accord cadre - Fourniture de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Vaulx-en-Velin fournit au personnel dans le cadre de leur fonction des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Chaque lot constitue un accord-cadre s'exécutant par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins. L'accord-cadre est mono-attributaire. Il est conclu pour une période de douze mois, à compter de sa notification, reconductible deux fois sans que sa durée ne puisse excéder trois ans.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 25 avril 2017, a classé les offres et a choisi pour chaque lot l'opérateur économique suivant :

N° du lot	Dénomination du lot	Montant maximum	Titulaire choisi
1	**Vêtements de travail des personnels techniques, d'animation et de gardiennage**	2 500 € HT	Dimas
2	**Vêtements de travail d'image**	6 500 € HT	Prodine
3	**Vêtements de travail: articles de sport**	4 500 € HT	Kermasport
4	**Vêtements de travail: vêtements d'hygiène et vêtements à usage court**	6 500 € HT	Groupe Axel
5	**EPI: Protection des pieds (homme)**	15 000 € HT	Kermasport
6	**EPI: Protection des pieds (femme)**	12 500 € HT	Groupe Axel
7	**EPI: protection du corps (hors électricité)**	15 000 € HT	sans suite
8	**EPI: protection du corps (électricité)**	5 000 € HT	VPSL
9	**EPI: autres**	16 000 € HT	Moreau
10	**EPI: protection auditive personnalisée**	5 000 € HT	VPSL
11	**Tenues et équipements de la police municipale, de l'ASVP**	24 000 € HT	GK Professional
12	**Tenues des agents de sécurité incendie**	3 000 € HT	GK Professional

Aux termes de l'article 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, l'accord cadre est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec la société choisie par la CAO pour chaque lot, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales nécessaires.
Le lot n°7 est déclaré sans suite pour insuffisance de concurrence par arrêté de Monsieur le Maire, en effet une seule offre a été reçue pour ce lot.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Monsieur le Maire à signer pour chaque lot l'accord-cadre avec le prestataire choisi par la Commission d'Appel d'Offres ;

➢ De décider que l'accord-cadre aura une durée de douze mois, avec possibilité de reconduction tacite par le pouvoir adjudicateur sans que sa durée ne puisse excéder trois ans ;

➢ De dire que les dépenses seront inscrites au budget 2017.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre :
Abstention :

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Monsieur le Maire à signer pour chaque lot l'accord-cadre avec le prestataire choisi par la Commission d'Appel d'Offres ;

➢ Décide que l'accord-cadre aura une durée de douze mois, avec possibilité de reconduction tacite par le pouvoir adjudicateur sans que sa durée ne puisse excéder trois ans ;

➢ Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2017.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY